République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENÇON

Séance du 15 octobre 2026
Délibération n°D2026-115

L'an deux mille vingt-six et le quinzef du mois d'octobre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 9 octobre2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.
La séance a été publique.

Présents :	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, PIONA Laurence, PRADAL Charlène, RAYNAL GAL Amérine, De SAINT SERNIN Guilhem, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	FAGES Christine (pouvoir à Mme DELMAS), GALTIER Samuel (pouvoir à M. VICENTE), ROCHE Aude (pouvoir à Mme CHUREAU)
Absent(s) excusé(s) :	CARRIERE Philippe

Nombre de Membres
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 15
Quorum : 10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Elisabeth MUYS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D2026-115 : Budget du service d'eau et d'assainissement – Décision modificative n°1

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits votés au budget primitif du service d'eau et d'assainissement 2026 afin de prendre en compte des dépenses et recettes non connues ou estimées au moment du vote.

Il propose au conseil la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063-STEP : Fourn. d'entretien et de petit..		6 000.00 €
D 61558-STEP : Autres biens mobiliers		4 000.00 €
D 6156 : Maintenance		5 000.00 €
D 618 : Divers		7 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**22 000.00 €**
D 023 : Virement à section investis.	22 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	**22 000.00 €**	
D 21561 : Service de distribution d'eau	43 500.00 €	
D 21562 : Service d'assainissement		117 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**43 500.00 €**	**117 500.00 €**
R 021 : Virement section exploitation	22 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	**22 000.00 €**	
R 1315 : Groupements de collectivités		96 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		**96 000.00 €**

Accusé de réception en préfecture
012-211202254-20261015-20261015_0115-BF
Reçu le 21/10/2026

Référence ACTES : 7.1.2

République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENÇON

Séance du 15 octobre 2026
Délibération n°D2026-115

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Elisabeth MUYS

Le maire,
Didier CADAUX

MAIRIE de SAINT GEORGES DE LUZENÇON (Aveyron) 12

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux servies de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :
- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
Après publication le : 27 OCT. 2026
Transmission au représentant de l'État le : 21 OCT. 2026

Référence ACTES : 7.1.2

Accusé de réception en préfecture
012-211202254-20261015-20261015_0115-BF
Reçu le 21/10/2026